

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 2 octobre 2019 à 14 h 27, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)  
M. Rémy Normand, vice-président (partie de séance)  
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente  
Mme Alicia Despins  
M. Jérémie Ernould  
Mme Michelle Morin-Doyle (partie de séance)  
Mme Suzanne Verreault  
M. Steeve Verret  
Mme Émilie Villeneuve  
M. Patrick Voyer

Sont également  
présents: M. Luc Monty, directeur général  
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint  
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe  
M. Alain Tardif, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

---

**Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.**

**CE-2019-1733 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de deux contrats pour l'acquisition de vêtements (cagoules, gants et bottes) pour les pompiers, les pompières et les chefs pompiers pour les années 2019 à 2021 - Lots 2 et 3 - (Appel d'offres public 60854) - AP2019-549 (CT-2438747, CT-2438751)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- lot 2 : *Boivin et Gauvin inc.*, du contrat pour l'acquisition de gants de combat contre l'incendie, de la date d'adjudication au 28 août 2021, pour une somme de 111 650 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60854 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 25 juillet 2019;
- lot 3 : *Aréo-Feu ltée*, du contrat pour l'acquisition de bottes de combat contre l'incendie avec garantie prolongée, de la date d'adjudication au 28 août 2021, pour une somme de 409 575 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60854 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 26 juillet 2019.

---

**CE-2019-1734** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'équipements pour les pompiers (tuyaux et lances) - Lot 1 - (Appel d'offres public 60857) - **AP2019-591** (CT-2438765)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Équipements incendies CMP Mayer inc.*, du contrat pour l'acquisition d'équipements pour les pompiers (tuyaux et lances) - Lot 1, de la date d'adjudication au 31 décembre 2021, pour une somme de 251 640 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60857 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 24 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

---

**CE-2019-1735** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative à leur contribution respective pour la création d'un troisième lieu de diffusion et ajout au programme triennal d'immobilisations du Service de la gestion des immeubles - **CU2019-070**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, concernant leur contribution respective pour la création d'un troisième lieu de diffusion, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'un ajout au *Programme triennal d'immobilisations* du Service de la gestion des immeubles d'un montant de 71 250 \$, et son affectation au projet lié à la création d'un troisième lieu de diffusion.

---

**CE-2019-1736** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - - **DE2019-196** (Abrogée par CE-2020-1206)

---

Il est résolu que le comité exécutif accepte la cession par la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue du Château-d'Eau, connu et désigné comme étant une

partie du lot 3 936 175 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 090 mètres carrés, à titre de compensation pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente dudit immeuble avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, à *Gestion Kella inc.*, pour une somme de 408 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 3° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de borne incendie en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 274 918 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 1,0 mètre carré, tel qu'illustré audit plan préliminaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11.2 de ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 4° l'ouverture de la rue Racine, située dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 40,3 mètres carrés, afin qu'elle devienne publique.

---

**CE-2019-1737 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval relative au renouvellement de la Chaire de recherche en eau potable - TE2019-008 (CT-2445696)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à la Ville de Québec de poursuivre sa collaboration avec la *Chaire de recherche en eau potable*, dans le cadre d'un programme du *Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada* parrainé par le professeur Manuel Rodriguez;
- 2° à madame Christine Beaulieu, chef de laboratoire de la Division de la qualité de l'eau du Service du traitement des eaux, à participer au comité d'orientation de la *Chaire de recherche en eau potable*;
- 3° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une contribution financière de 120 000 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, par année, pour une durée de 5 ans, pour la poursuite de sa collaboration avec la *Chaire de recherche en eau potable*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel.

**CE-2019-1738** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout de cinq nouveaux feux de circulation*, R.A.V.Q. 1245 - **TM2019-213**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout de cinq nouveaux feux de circulation*, R.A.V.Q. 1245.

---

**CE-2019-1739** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin de la Canardière - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **TM2019-217**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

1° Sur le chemin de la Canardière, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre l'avenue Champfleury et la rue Desroches, les normes suivantes sont en vigueur :

«À partir de la 18<sup>e</sup> Rue, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 31 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 31 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 21 m, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir d'une distance de 99 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 44 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.»

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

«À partir de l'avenue Champfleury, en direction est, jusqu'à la 18<sup>e</sup> Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de la 18<sup>e</sup> Rue, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 31 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 31 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 21 m, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir d'une distance de 52 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 47 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 99 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 44 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi;

À partir d'une distance de 143 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 26 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 90 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 28;

À partir d'une distance de 169 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 29 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 198 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 85 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 90 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 28;

À partir d'une distance de 283 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à la rue Desroches, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

2° Sur le chemin de la Canardière, sur le côté sud, sur le tronçon compris entre l'avenue Saint-Pascal et l'avenue Mailloux, les normes suivantes sont en vigueur :

«À partir de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à l'avenue De La Vérendrye, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

«À partir de l'avenue Saint-Pascal, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à l'avenue De La Vérendrye, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir du boulevard Sainte-Anne, en direction est, jusqu'à l'avenue Nicolet, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Nicolet, en direction est, jusqu'au boulevard Sainte-Anne, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir du boulevard Sainte-Anne, en direction est, jusqu'à l'avenue Mailloux, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

---

**CE-2019-1740 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la structure administrative de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles - RH2019-853 (CT-RH2019-853)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve la structure administrative telle qu'illustrée par les organigrammes actuel et proposé (annexes A et B), joints au sommaire décisionnel;
- 2° approuve les mouvements de main-d'oeuvre selon l'annexe C intitulée «Tableau du mouvement d'effectifs», jointe audit sommaire;
- 3° modifie le nom de la Section de la prévention et du contrôle (CRB 72110)

pour celui de la Section de la collecte des matières résiduelles (CRB 72110) à la Division de la gestion des matières résiduelles de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles;

- 4° autorise la création du titre d'emploi de directeur de la Section de la collecte des matières résiduelles, dont la classe d'emploi sera déterminée conformément au recueil applicable au personnel de direction de la Ville de Québec, à la Section de la collecte des matières résiduelles (CRB 72110) de la Division de la gestion des matières résiduelles de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles;
- 5° modifie le poste de directeur de la Section de la prévention et du contrôle (poste no 42359), classe 4, en un poste de directeur de la Section de la collecte des matières résiduelles et autorise le Service des ressources humaines à pourvoir ce poste;
- 6° autorise la création du poste temporaire de directeur de projet, classe 3, à la Division de la gestion des matières résiduelles de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles, ainsi que l'affectation à ce poste de monsieur Richard Simoneau (ID. 019140), qui occupe actuellement le poste de directeur à la Section de la prévention et du contrôle.

Monsieur Simoneau conservera son salaire actuel et continuera de bénéficier des mêmes conditions, droits, bénéfices et avantages dont il bénéficie actuellement;

- 7° autorise la création du poste et du titre d'emploi de contremaître à la collecte des matières résiduelles, dont la classe d'emploi sera déterminée conformément au recueil applicable au personnel de direction de la Ville de Québec, à la Section de la collecte des matières résiduelles (CRB 72110) de la Division de la gestion des matières résiduelles de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles, ainsi que le Service des ressources humaines à pourvoir ce poste;
- 8° modifie un poste d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles (F641), classe 5 (poste no 42812), en un poste de premier technicien en environnement et salubrité (F804), classe 7, de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec*, à la Section de la collecte des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles;
- 9° autorise la création de la Section du soutien à la gestion et à la valorisation des matières résiduelles (CRB 72120) à la Division de la gestion des matières résiduelles de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles;
- 10° autorise la création du poste et du titre d'emploi de directeur de la Section du soutien à la gestion et à la valorisation des matières résiduelles, dont la classe d'emploi sera déterminée conformément au recueil applicable au personnel de direction de la Ville de Québec, à la Section du soutien à la gestion et à la valorisation des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles, ainsi que le Service des ressources humaines à pourvoir ce poste;
- 11° autorise la création du titre d'emploi et de 11 postes de chauffeur de camion sanitaire à chargement latéral niveau 2, classe 4, de l'échelle de traitement

de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - Section locale 1638* à la Section de la collecte des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles, ainsi que le Service des ressources humaines à pourvoir ces postes;

12° modifie le titre d'emploi de chauffeur de camion sanitaire à chargement latéral en classe 5 par celui de chauffeur de camion sanitaire à chargement latéral niveau 1, classe 5;

13° autorise le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'autorisation de l'adoption des modifications proposées à la nomenclature des emplois manuels et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiée, jointe en annexe D au sommaire décisionnel;

2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires.

---

---

**CE-2019-1741 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de gaz propane pour le chauffage des bâtiments de la Ville (2019–2022) (Appel d'offres public 60974) - AP2019-511**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *Supérieur Propane inc.*, le contrat pour la fourniture de gaz propane pour le chauffage des bâtiments de la Ville à compter de la date d'adjudication jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 60974 et aux prix unitaires de sa soumission du 14 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

---

**CE-2019-1742 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de chaînes pour unités de traitements des eaux usées (Appel d'offres public 61287) - AP2019-530**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *Réseau CB, division de Canadian bearings*, le contrat pour la fourniture de chaînes pour unités de traitements des eaux usées, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 15 septembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 61287 et aux prix unitaires de sa soumission du 9 septembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

---

**CE-2019-1743 Adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec - Lots 4 à 7 - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 (Appel d'offres public 61302) - AP2019-601 (CT-2444744, CT-2444761, CT-2444769, CT-2444773)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec - Lots 4 à 7 - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022, conformément à la demande publique de soumissions 61302 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020, 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 4 - CLE7004 : *Reboisement Les Cents Frontières inc.*, pour une somme de 111 447 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 27 août 2019;
  - Lot 5 - CRA7005 : *Les Constructions Bé-Con inc.*, pour une somme de 100 878 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 septembre 2019;
  - Lots 6 - CRA7006 : *Création Signé Patrick Dufour*, pour une somme de 93 644,64 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 3 septembre 2019;
  - Lot 7 - CRA7007 : *Création Signé Patrick Dufour*, pour une somme de 87 755,04 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 3 septembre 2019.
- 

**CE-2019-1744 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'Externat Saint-Jean-Eudes, relatif à l'utilisation de cases de stationnement au 640, avenue du Bourg-Royal - Arrondissement de Charlesbourg - DE2019-147 (CT-DE2019-147)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion du protocole d'entente en vertu duquel l'Externat Saint-Jean-Eudes permet à la Ville de Québec d'utiliser 92 cases de stationnement situées au 640, avenue du Bourg-Royal, dans l'arrondissement de Charlesbourg. En contrepartie, la Ville doit assumer les frais d'entretien et de réparation du stationnement. L'entente débutait le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et demeurera valide tant et aussi longtemps que l'entente de copropriété, signée entre les parties le 13 mars 2012, sera en vigueur, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel;
  - 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit protocole d'entente.
-



**CE-2019-1745 Affectation au domaine privé de la Ville et vente d'un immeuble situé en bordure de la rue Marie-de-l'Incarnation, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 340 789 du cadastre du Québec - Fermeture, affectation au domaine privé de la Ville et vente de la ruelle Guyart, connue et désignée comme étant le lot 5 344 083 dudit cadastre - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-222**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue Marie-de-l'Incarnation, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 340 789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 1 943,2 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'ordonner la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville de la ruelle Guyart, connue et désignée comme étant le lot 5 344 083 dudit cadastre, d'une superficie totale de 252,0 mètres carrés, tel qu'illustré audit plan préliminaire joint à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 3° de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 344 083 et une partie du lot 5 340 789 dudit cadastre, d'une superficie approximative totale de 2 195,2 mètres carrés, à *G2MC inc.*, pour une somme de 350 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 4° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'égout en faveur de la Ville, sur une partie des lots 5 340 789 et 5 344 083 dudit cadastre, d'une superficie approximative totale de 535,4 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la clause 10.1 de ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de la Ville et du public en général, sur une partie des lots 5 340 789 et 5 344 083 dudit cadastre, d'une superficie approximative totale de 318,9 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la clause 10.2 de ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire.

---

**CE-2019-1746 Bail entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, relatif à la location d'un terrain pour l'aménagement d'un parc public - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-245 (CT-DE2019-245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel *Sa Majesté la Reine du chef du Canada* loue à la Ville de Québec des espaces situés au 57 B, rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant les lots 2 400 198 et 3 524 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de 25 ans, débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2045, incluant une option de renouvellement de cinq ans, pour un loyer annuel de 1 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement

conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;

- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

---

**CE-2019-1747** **Acceptation d'une offre d'achat présentée par 9256-3055 Québec inc. à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 457 597 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du parc industriel de Val-Bélair, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - Compensation pour le Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - Arrondissement de La Haute Saint-Charles - DE2019-246**

---

Il est résolu que le comité exécutif accepte la cession par la Ville d'une partie du lot 3 016 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 360,7 mètres carrés, à titre de compensation pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par 9256-3055 Québec inc. à l'endroit d'un immeuble situé sur le territoire du parc industriel de Val-Bélair, connu et désigné comme étant le lot 4 457 597 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 603 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre le lot 4 457 597 dudit cadastre, au prix de 64,58 \$ le mètre carré, correspondant à une somme de 232 681,74 \$, plus les taxes applicables.

---

**CE-2019-1748** **Avenant à l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Québec et 9369-7142 Québec inc., en vertu de la résolution CV-2018-1125, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 665 086 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-247**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat acceptée par la Ville de Québec le 17 décembre 2018, aux termes de la résolution CV-2018-1125, relative à la vente d'un immeuble connu comme étant le lot 1 665 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

**CE-2019-1749 Avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et le *Centre Culturel Islamique de Québec (CCIQ)*, relative à l'affectation et à la vente d'une partie du lot 5 161 510 du cadastre du Québec - Modification de la résolution CV-2017-0726 du 28 août 2017 - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-255**

---

Il est résolu que le comité exécutif affecte, au domaine privé de la Ville, un immeuble connu et désigné comme une partie du lot 5 161 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 6 659,2 mètres carrés, tel qu'illustré en tant que *Parcelle 1* au plan préliminaire joint à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat acceptée par la Ville de Québec le 28 août 2017, aux termes de la résolution CV-2017-0726, relative à la vente d'une partie du lot 5 161 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint audit sommaire;
  - 2° de modifier la résolution CV-2017-0726 du 28 août 2017, par l'abrogation du paragraphe 1°;
  - 3° de modifier la résolution CV-2017-0726 du 28 août 2017, par le remplacement du paragraphe 2°, lequel devra désormais se lire comme suit :  
  
« de vendre, au *Centre Culturel Islamique de Québec*, pour une somme de 270 000 \$, plus les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme une partie du lot 5 161 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 6 659,2 mètres carrés, tel qu'illustré en tant que *Parcelle 1* au plan préliminaire joint à l'avenant joint au sommaire décisionnel. Cette vente se fera selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment à ses clauses spéciales (article 11) et à l'avenant; »
  - 4° de modifier la résolution CV-2017-0726 du 28 août 2017, par le remplacement du paragraphe 3°, lequel devra désormais se lire comme suit :  
  
« d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur du lot 5 161 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et du résidu du lot 5 161 510 dudit cadastre, n'étant pas vendu aux termes de l'offre d'achat et l'avenant. Cette servitude s'exercera sur une assiette d'une superficie approximative de 959,2 mètres carrés, laquelle est illustrée en tant que zone hachurée au plan préliminaire joint à l'avenant joint au sommaire décisionnel. Cette servitude s'exercera selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat (article 11.1) et à l'avenant (article 2) joints audit sommaire. »
-

**CE-2019-1750** Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère*, R.V.Q. 2799 - **PA2019-131**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère*, R.V.Q. 2799.

---

**CE-2019-1751** Adoption du *Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures*, R.V.Q. 2504 - **PA2019-132**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement d'harmonisation sur les dérogations mineures*, R.V.Q. 2504.

---

**CE-2019-1752** Autorisation pour une demande d'aide financière soumise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme *Climat municipalités - phase 2 - volet 2* - **PA2019-133**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser:

- 1° le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme *Climat municipalités - phase 2 - volet 2*;
- 2° que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet;
- 3° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à agir dans le cadre de la présente demande d'aide financière et du projet-pilote qui y est rattaché.

---

**CE-2019-1753** Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne*, R.V.Q. 2800 - **PQ2019-006**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne*, R.V.Q. 2800.

**CE-2019-1755 Remplacement d'un élu au sein du conseil d'administration du Réseau québécois de Villes et Villages en santé - DG2019-050**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance à titre de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*, jusqu'au 30 novembre 2021, en remplacement de madame la conseillère Émilie Villeneuve.

---

**CE-2019-1754 Appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité, pour réaliser la plantation d'arbres d'ici le 31 décembre 2019, dans le cadre du plan de lutte à l'agrile du frêne - PQ2019-007 (CT-PQ2019-007)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité, un montant de 100 000 \$ pour les travaux de plantation d'arbres d'ici le 31 décembre 2019, dans le cadre du plan de lutte à l'agrile du frêne.

---

**CE-2019-1756 Ouverture de différentes rues situées dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2019-004 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture de différentes rues, situées dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur les lots suivants, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin qu'elles deviennent publiques :

- la rue Céleste située sur les lots 5 839 026 et 6 052 511;
- la rue des Écussons située sur les lots 5 242 607 et 5 242 608;
- la rue de la Corse située sur le lot 1 120 915;
- la rue du Calvados située sur le lot 1 121 583;
- la rue des Yvelines située sur le lot 1 121 066;
- l'avenue Lapierre située sur le lot 6 167 855.

---

**CE-2019-1757 Ouverture de différentes rues situées dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2019-026 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture de différentes rues,

situées dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur les lots suivants, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin qu'elles deviennent publiques :

- la rue de l'Apogée située sur le lot 6 105 507;
  - la rue de Rigel située sur le lot 6 105 507;
  - la rue Castel située sur le lot 2 402 138;
  - la rue des Ormes-d'Amérique située sur le lot 6 226 261;
  - l'avenue Lapierre située sur le lot 6 167 859;
  - l'avenue Lapierre située sur le lot 6 168 682.
- 

**CE-2019-1758 Ouverture de différentes rues situées dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - AJ2019-028 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture de différentes rues, situées dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, sur les lots suivants, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin qu'elles deviennent publiques :

- la route de l'Église située sur les lots 6 232 077 et 6 160 899;
  - la rue Anne-Blanvert située sur le lot 4 888 766;
  - l'avenue Notre-Dame située sur les lots 6 041 271 et 6 041 251.
- 

**CE-2019-1759 Ouverture de la rue du Prince-George, située sur le lot 6 278 255 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2019-029 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture de la rue du Prince–George, située dans l'arrondissement de Beauport sur le lot 6 278 255 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin qu'elle devienne publique.

---

**CE-2019-1760 Autorisation d'en appeler devant la Cour d'appel du Québec du jugement de la Cour supérieure rendu le 15 août 2019 dans le dossier *ITE Construction inc. c. Ville de Québec*, 200-17-022713-150 - AJ2019-030 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise le Service des affaires juridiques à prendre les procédures appropriées pour porter en appel devant la Cour d'appel du Québec en tout ou en partie sur les questions qu'il juge opportun, le jugement rendu le 15 août 2019 par la Cour supérieure dans le dossier *ITE Construction inc. c. Ville de Québec*, 200-17-022713-150;
  - 2° entérine toutes procédures qui pourraient être déposées à ce jour afin de préserver les droits de la Ville de Québec.
- 

**CE-2019-1761 Autorisation d'en appeler devant la Cour d'appel du Québec du jugement de la Cour supérieure rendu le 15 août 2019 dans le dossier Ville de Québec c. Cour du Québec et Vidéotron Ltée et Vidéotron S.E.N.C. C.S. no. 200-17-026486-175 - AJ2019-031 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise Me Martine Burelle de *BurElle*, avocate, à porter en appel devant la Cour d'appel du Québec le jugement rendu le 5 août 2019, par la Cour supérieure dans le dossier 200-17-026486-175;
  - 2° entérine toutes procédures qui pourraient être déposées à ce jour afin de préserver les droits de la Ville de Québec;
  - 3° autorise les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.
- 

**Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle quitte définitivement la séance. Il est 15 h 00.**

**CE-2019-1762 Adjudication d'un contrat pour la réfection du secteur de la rue des Gadelliers - Phase I (PSP185950) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (Appel d'offres public 61228) - AP2019-545 (CT-2445676) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Entreprises P.E.B. ltée*, le contrat pour la réfection du secteur de la rue des Gadelliers - Phase I (PSP185950) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour une somme de 349 932 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61228 et aux prix unitaires de sa soumission du 17 septembre 2019.

---

**CE-2019-1763** Adjudication d'un contrat pour *La Cité-Verte* - Aménagement d'un jardin communautaire (Appel d'offres public 61330) - **AP2019-561** (CT-2445364) — (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Dalcon inc.*, le contrat pour *La Cité-Verte* - Aménagement d'un jardin communautaire, pour une somme de 147 755 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61330 et à sa soumission du 11 septembre 2019.

**CE-2019-1764** Annulation de l'appel d'offres public 61073 relatif au contrat pour la consolidation des berges du ruisseau Pincourt (PSP180778) - Arrondissement des Rivières - **AP2019-590** (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif annule l'appel d'offres public 61073 relatif au contrat pour la consolidation des berges du ruisseau Pincourt (PSP180778) - Arrondissement des Rivières, et rejette, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues.

**CE-2019-1765** Avis de modification numéro 10 relatif à la prolongation du contrat pour la collecte et le transport des résidus encombrants sans halocarbure - Arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles (Appel d'offres public VQ-48411) - **AP2019-594** (CT-2441317) — (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 143 598 \$, excluant les taxes, pour la prolongation du contrat adjugé à *Sani-Terre Environnement inc.*, en vertu de la résolution CV-2016-0418 du 6 juin 2016, pour la collecte et le transport des résidus encombrants sans halocarbure - Arrondissements de La Cité-Limoilou, des Rivières, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute-Saint-Charles, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'avis de modification numéro 10 joint au sommaire décisionnel.



**CE-2019-1766** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres de la Ville de Québec - années 2018 à 2023 (Appel d'offres public 52139) - **AP2019-596** (CT-2443057) — (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 175 000 \$, excluant les taxes, pour le contrat adjudgé à *Véolia ES Canada Services Industriels inc.*, en vertu de la résolution CA-2018-0316 du 5 juillet 2018, pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres de la Ville de Québec - années 2018 à 2023, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-1767** Adjudication d'un contrat de services professionnels - Conseiller et administrateur pour de l'accompagnement sur *eBusiness d'Oracle version 12* - Lot 2 (Appel d'offres public 61298) - **AP2019-597** (CT-2444865) — (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*, le contrat pour les services professionnels d'un administrateur pour de l'accompagnement sur *eBusiness d'Oracle version 12* - Lot 2, pour une somme de 132 000 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61298 et à sa soumission du 28 août 2019.

---

**CE-2019-1768** Adjudication d'un contrat pour l'aménagement du sentier Îlot des Ardennes (Parc du Domaine-Scott) - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 61386) - **AP2019-600** (CT-2445259) — (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Paradis aménagement urbain inc.*, le contrat pour l'aménagement du sentier Îlot des Ardennes (Parc du Domaine-Scott) - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 395 849,90 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61386 et à sa soumission du 10 septembre 2019.

---

**CE-2019-1769** Adjudication d'un contrat pour l'achat d'une unité sanitaire mobile - Place Jacques-Cartier (Appel d'offres public 61361) - **AP2019-602** (CT-2444550) — (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Clément & Frère ltée*, le contrat pour l'achat d'une unité sanitaire mobile - Place Jacques-Cartier, pour une somme de 209 999,76 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61361 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 août 2019.

---

**CE-2019-1770 Renouvellement d'un contrat pour l'anneau de glace des plaines d'Abraham - Lot 1 (Appel d'offres public 50574) - AP2019-603 (CT-2444470) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve le deuxième renouvellement du contrat adjudgé à *Synerglaçe Canada inc.*, pour l'anneau de glace des plaines d'Abraham - Lot 1, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 15 avril 2020, pour une somme de 487 500 \$, excluant les taxes, selon les conditions prévues au devis et à sa soumission du 13 juin 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

---

**CE-2019-1771 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la réfection de chambres de vannes et réseau d'eau potable 2018 (PSP180651) - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles, de Charlesbourg et de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 52173) - AP2019-606 (CT-2443816) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 193 146,60 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Les Constructions Bé-Con inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-1474 du 5 juillet 2018, pour la réfection de chambres de vannes et réseau d'eau potable 2018 (PSP180651), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-1772 Annulation de l'appel d'offres public 61197 relatif aux services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie spécialités structure et génie civil - Conception et surveillance du sentier de la Falaise (POA190232) - AP2019-607 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif annule l'appel d'offres public 61197 relatif aux services professionnels en architecture du paysage et ingénierie spécialités structure et génie civil - Conception et surveillance du sentier de la Falaise (POA190232) et rejette, à toutes fins que de droit, l'unique soumission conforme, classée, reçue.

Monsieur le maire Régis Labeaume ainsi que monsieur le conseiller Rémy Normand quittent définitivement la séance. Il est 15 h 05.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

**CE-2019-1773 Résiliation du contrat pour le lot 4 de l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Arrondissement de La Cité-Limoilou, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2020 (Appels d'offres public 52306) - AP2019-611 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif résilie le contrat pour le lot 4 de l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Arrondissement de La Cité-Limoilou, adjugé à *Entreprises DED inc.*, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2020 (appel d'offres public 52306) en vertu de la résolution CA1-2018-0315 du 24 septembre 2018, et ce, à compter du 7 octobre 2019.

---

**CE-2019-1774 Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement au pouvoir d'édicter une ordonnance concernant l'exécution de travaux en dehors des heures permises, R.C.E.V.Q. 146 - A1DA2019-019 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adopte le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement au pouvoir d'édicter une ordonnance concernant l'exécution de travaux en dehors des heures permises*, R.C.E.V.Q. 146.

---

**CE-2019-1775 Entente entre la Ville de Québec et Parade des jouets inc., relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement La Parade des jouets, en 2019 - BE2019-124 (CT-2443839) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Parade des jouets inc.*, relative au versement d'une subvention de 40 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *La parade des jouets*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier à signer ladite entente.

**CE-2019-1776 Subventions à deux organismes culturels professionnels - CU2019-054 (CT-2445790) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention :

- 1° de 14 000 \$ aux *Violons du Roy*, pour la présentation d'un concert à Xi'an dans le cadre de leur tournée en Asie à l'automne 2019;
  - 2° de 22 000 \$ au *Palais Montcalm - Maison de la musique*, pour la présentation d'activités destinées au jeune public, saison 2019-2020.
- 

**CE-2019-1777 Subventions à plusieurs organismes culturels professionnels, dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, et au budget de fonctionnement du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - CU2019-072 (CT-2445684) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions totalisant une somme maximale de 148 750 \$ à plusieurs organismes culturels professionnels, dont une somme de 138 750 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, et une somme de 10 000 \$ au budget de fonctionnement du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales.

---

**CE-2019-1778 Participation de madame Anne-Laurence Roussel, conseillère en relations internationales du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, à une mission de recrutement de main-d'oeuvre spécialisée qui se déroulera à Lyon, en France, et à Bruxelles, en Belgique, du 8 au 16 octobre 2019 - CU2019-077 (CT-CU2019-077) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de madame Anne-Laurence Roussel, conseillère en relations internationales du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, ou de son remplaçant, à une mission de recrutement organisée par *Québec International*, corporation de développement économique pour la région de Québec, qui se déroulera à Lyon, en France, et à Bruxelles, en Belgique, du 8 au 16 octobre 2019, ou à toute autre date fixée par les organisateurs, et à dépenser pour la participation à cet événement un montant de 7 891,26 \$ pour les frais de mission, incluant les frais de déplacements aériens et terrestres, l'hébergement, les frais de repas, le support logistique, les communications, la promotion sur le territoire, les frais de bagages excédentaires pour le matériel promotionnel et autres dépenses;
  - 2° le Service des finances à rembourser les dépenses engagées pour la participation de la représentante de la Ville à cette activité, sur présentation des pièces justificatives.
-

**CE-2019-1779 Permissions entre la Ville de Québec et diverses associations de véhicules hors route pour circuler sur des terrains appartenant à la Ville - DE2019-229 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de cinq permissions en vertu desquelles la Ville de Québec permet à diverses associations de circuler en véhicules hors route sur des terrains lui appartenant. D'une durée de 4 à 5 mois, ces permissions débuteraient le 15 décembre 2019 et se termineraient le 30 avril 2020, incluant un renouvellement automatique d'année en année, à titre gratuit, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux permissions jointes au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer lesdites permissions.

---

**CE-2019-1780 Subventions aux regroupements de gens d'affaires dans le cadre du Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - Volet 1 : Soutien aux projets d'animation urbaine des regroupements de gens d'affaires et Volet 2 : Soutien aux projets de développement économique des regroupements de gens d'affaires - DE2019-244 (CT-DE2019-244) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 22 555 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan Commerce 2017-2020*;
- 2° verse les subventions indiquées dans le tableau-synthèse joint en annexe 2 au sommaire décisionnel, à chacun des regroupements de gens d'affaires identifiés, conditionnellement au respect par ces derniers des engagements et obligations du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - Volet 1 : Soutien aux projets d'animation urbaine des regroupements des gens d'affaires et Volet 2 : Soutien aux projets de développement économique des regroupements des gens d'affaires*.

---

**CE-2019-1781 Subvention à Opération Nez Rouge - DG2019-049 (CT-2445091) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 20 000 \$ à *Opération Nez Rouge*.

---

**CE-2019-1782 Subventions dans le cadre du *Programme de soutien financier aux athlètes et clubs sportifs qui participent à des compétitions canadiennes ou internationales* - LS2019-288 (CT-2437177) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention aux athlètes et aux clubs suivants :

- 750 \$ : *Club de taekwondo de Beauport* pour le *Championnat mondial Manchester 2019*, à Manchester, au Royaume-Uni, du 15 au 19 mai 2019;
- 500 \$ : *Club Kamentukash inc.* pour le *Championnat canadien de tir à l'arc 2019*, à Prince Albert, en Saskatchewan, du 7 au 11 août 2019;
- 300 \$ : Clémence Ribordy (waterpolo) pour le *Tournoi international Hale*, en Californie, aux États-Unis, du 8 au 15 juillet 2019;
- 300 \$ : Annie Côté (vélo BMX) pour le *Championnat du monde de BMX*, à Heusden-Zolder, en Belgique, du 23 au 27 juillet 2019 (pour son fils Alexis Rhéaume);
- 300 \$ : Jean-François Simard (taekwondo) pour le *Championnat panaméricain cadet et junior 2019*, à Portland, en Oregon, aux États-Unis, les 14 et 15 juin 2019 (pour son fils Ludovic Simard);
- 300 \$ : Édouard Bélanger (natation en eau libre) pour l'*Essai canadien en eau libre 2019*, aux îles Caïmans, le 27 avril 2019;
- 300 \$ : Alexanne Verret (escrime) pour l'*Epee Grand Prix*, à Cali, en Colombie, du 3 au 5 mai 2019;
- 200 \$ : Marika Couture (triathlon) pour le *Superleague*, à Ottawa, en Ontario, les 3 et 4 août 2019;
- 200 \$ : Natacha Girard (vélo BMX) pour le *Championnat canadien*, à Etobicoke, en Ontario, le 6 juillet 2019 (pour son fils Chad Beaudoin);
- 200 \$ : Laurie Isard (Rugby Québec) pour le *Championnat Canadien Rugby F U18 2019*, à Kingston, en Ontario, du 14 au 18 août 2019.

---

**CE-2019-1783 Subvention au *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement*, pour le projet *Programme de soutien financier Projets* dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville -Arrondissement de La Cité-Limoilou - LS2019-335 (CT-2442821) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention d'un montant de 3 275 \$ au *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement*, pour le projet de *Programme de soutien financier Projets*, dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville.

---

**CE-2019-1784** Autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique effectuée par *Les Chevaliers de Colomb du conseil de Montcalm n° 5529*, le 26 octobre 2019 - **LS2019-340** (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise *Les Chevaliers de Colomb du conseil de Montcalm n° 5529*, à effectuer une collecte de fonds sur le boulevard de l'Ormière, à l'intersection de la rue Blain, le 26 octobre 2019 de 9 h à 15 h. Cet événement sera remis au lendemain, le 27 octobre 2019 en cas de mauvais temps.

**CE-2019-1785** Subventions à 13 organismes pour assurer l'accès aux camps de jour aux enfants issus de familles à faible revenu - **LS2019-349** (CT-2445272) — (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions à 13 organismes pour un montant total de 18 224,72 \$, afin d'assurer l'accès aux camps de jour aux enfants issus de familles à faible revenu :

- *Les Loisirs Maria-Goretti inc.* : 185 \$;
- *Loisirs du Jardin inc.* : 108,50 \$;
- *Loisirs Lebourgneuf inc.* : 1 248,70 \$;
- *Sports-Loisirs L'Ormière* : 2 139,62 \$;
- *Loisirs des Hauts-Sentiers L.D.H.S.* : 449,85 \$;
- *Loisirs du Faubourg inc.* : 1 047,03 \$;
- *Loisirs du Plateau de Charlesbourg inc.* : 1 052 \$;
- *Loisirs Bourg-Royal inc.* : 66,46 \$;
- *Corporation de loisirs secteur N.D.L.* : 91,67 \$;
- *Loisirs Guillaume Mathieu inc.* : 90,06 \$;
- *Centre des loisirs St-Sacrement inc.* : 7 517,50 \$;
- *Loisirs et sports Neufchâtel inc.* : 2 624,50 \$;
- *Loisirs-Action Val-Bélair* : 1 603,83 \$.

**CE-2019-1786** Participation de monsieur Robert Pigeon, directeur du Service de police de la Ville de Québec et président de l'*Association des directeurs de police du Québec*, à une mission du maire de Québec en Belgique, du 12 au 16 octobre 2019 - **PO2019-007** (CT-PO2019-007) — (Ra-2149)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Robert Pigeon, directeur du Service de la police de la Ville de Québec et président de l'*Association des directeurs de police du Québec*, ou de son remplaçant, à une mission du maire de Québec en Belgique, du 12 au 16 octobre 2019, ou à toute autre date déterminée par les organisateurs de cette mission et à dépenser pour sa participation à cette mission un montant de 3 000 \$ incluant les frais de déplacements aériens et terrestres, d'hébergement et de repas;
- 2° le Service des finances à rembourser les dépenses engagées pour la participation du représentant de la Ville à cette mission, sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2019-1787 Participation de messieurs Patrick Belleau, Mario Plamondon, Jean-Sébastien Raymond et François Gosselin à la conférence du groupe d'utilisateurs *PowerTrunk Users Group Convention 2019*, à Newark, New-Jersey, aux États-Unis, du 23 au 25 octobre 2019 - TI2019-010 (CT-TI2019-010) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de messieurs Patrick Belleau, Mario Plamondon, Jean-Sébastien Raymond et François Gosselin, ou leurs remplaçants, à la conférence du groupe d'utilisateurs *PowerTrunk Users Group Convention 2019*, à Newark, New-Jersey, aux États-Unis, du 23 au 25 octobre 2019, ou à toute autre date fixée par les organisateurs de cette activité, et à dépenser pour leur participation à cette activité un montant de 5 000 \$;
- 2° le Service des finances à rembourser les dépenses engagées pour la participation des représentants de la Ville à cette activité, sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2019-1788 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 18 et 25 septembre 2019**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 18 et 25 septembre 2019, tels que rédigés.

---



**CE-2019-1789 Confirmation du statut d'emploi, création de postes et nomination des professionnels régularisés suite au renouvellement de la convention collective - RH2019-866 (CT-RH2019-866) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie le poste à temps partiel de conseiller en consultations publiques, classe 2 (poste no 39567), en un poste à temps complet (poste no 45141) à la direction du Service de l'interaction citoyenne;
  - 2° modifie le statut d'emploi des professionnels cités à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel, d'employés temporaires à employés permanents, avec effet rétroactif au 9 juillet 2019;
  - 3° approuve le tableau des créations et nominations des employés régularisés suite au renouvellement de la convention collective des professionnels, à l'annexe 1 jointe audit sommaire, avec effet rétroactif au 9 juillet 2019;
  - 4° autorise le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.
- 

**CE-2019-1790 Démission de monsieur Christian Labbé (ID. 034479), superviseur du soutien opérationnel aux événements spéciaux à la Division de l'entretien des chaussées et des trottoirs de la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, responsable de l'entretien des voies de circulation - RH2019-878 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la démission de monsieur Christian Labbé (ID. 034479), superviseur du soutien opérationnel aux événements spéciaux (poste no 42490) à la Division de l'entretien des chaussées et des trottoirs de la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, responsable de l'entretien des voies de circulation, avec effet le 23 septembre 2019.

---

**CE-2019-1791 Engagement de madame Chantal Gauthier (ID. 174580) à titre de responsable de l'agenda du maire au Cabinet de la mairie - RH2019-879 (CT-RH2019-879) — (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif engage madame Chantal Gauthier (ID. 174580), à titre de responsable de l'agenda du maire (0106) au Cabinet de la mairie (poste no 45157), pour la période du 15 octobre 2019 au 31 décembre 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au présent sommaire.

---

**CE-2019-1792 Désignation d'un membre au comité de réalisation du Réseau structurant de transport en commun - DG2019-051 (Ra-2149)**

---

Il est résolu que le comité exécutif désigne un représentant du ministère des Transports du Québec, à titre de membre du comité de réalisation du Réseau structurant de transport en commun.

---

La séance est levée à 15 h 19

---

Régis Labeaume  
Président

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

Marie-Josée Savard  
Vice-présidente

JL/ad